

Un bilan de l'assainissement

**Intervenant : Olivier
PERRONNET**

Service : DEAL/SPEB

Date : 16 novembre 2017



Organisation générale

L'assainissement des eaux usées domestiques : une compétence communale, exercée depuis le 01/01/2017 par les EPCI

- *Cap Nord, CACEM, Espace Sud*
- Chaque commune définit pour son territoire :
 - un zonage d'assainissement collectif
 - un zonage d'assainissement non collectif
- Assainissement collectif : la collectivité **collecte, stocke et traite** les eaux usées domestiques
- Assainissement non collectif : la collectivité **contrôle** les dispositifs d'assainissement autonome



Collectif / non collectif

- Environ 60 % de la population relève d'un dispositif d'assainissement non collectif (à l'échelle nationale : 17%)
- L'assainissement collectif concerne les 40 % restant, soit environ 170 000 équivalents habitants
- Le développement de l'assainissement collectif se heurte à plusieurs difficultés :
 - étalement urbain (longueur des réseaux)
 - topographiques (raccordement des usagers, transfert des effluents)
 - foncier (implantation des ouvrages)
 -



Répartition de l'assainissement collectif et non collectif



Communes

□ - de 50 % d'assainissement collectif

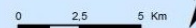
■ + de 50 % d'assainissement collectif

Répartition collectif - non collectif



AC ANC

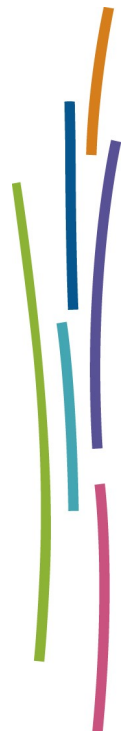
Cartographie : Observatoire de l'eau de la Martinique - Juin 2015
Sources : RAD-RPQS 2013 ODYSSEI, SICSM, SCCNO, SCNA, M-R

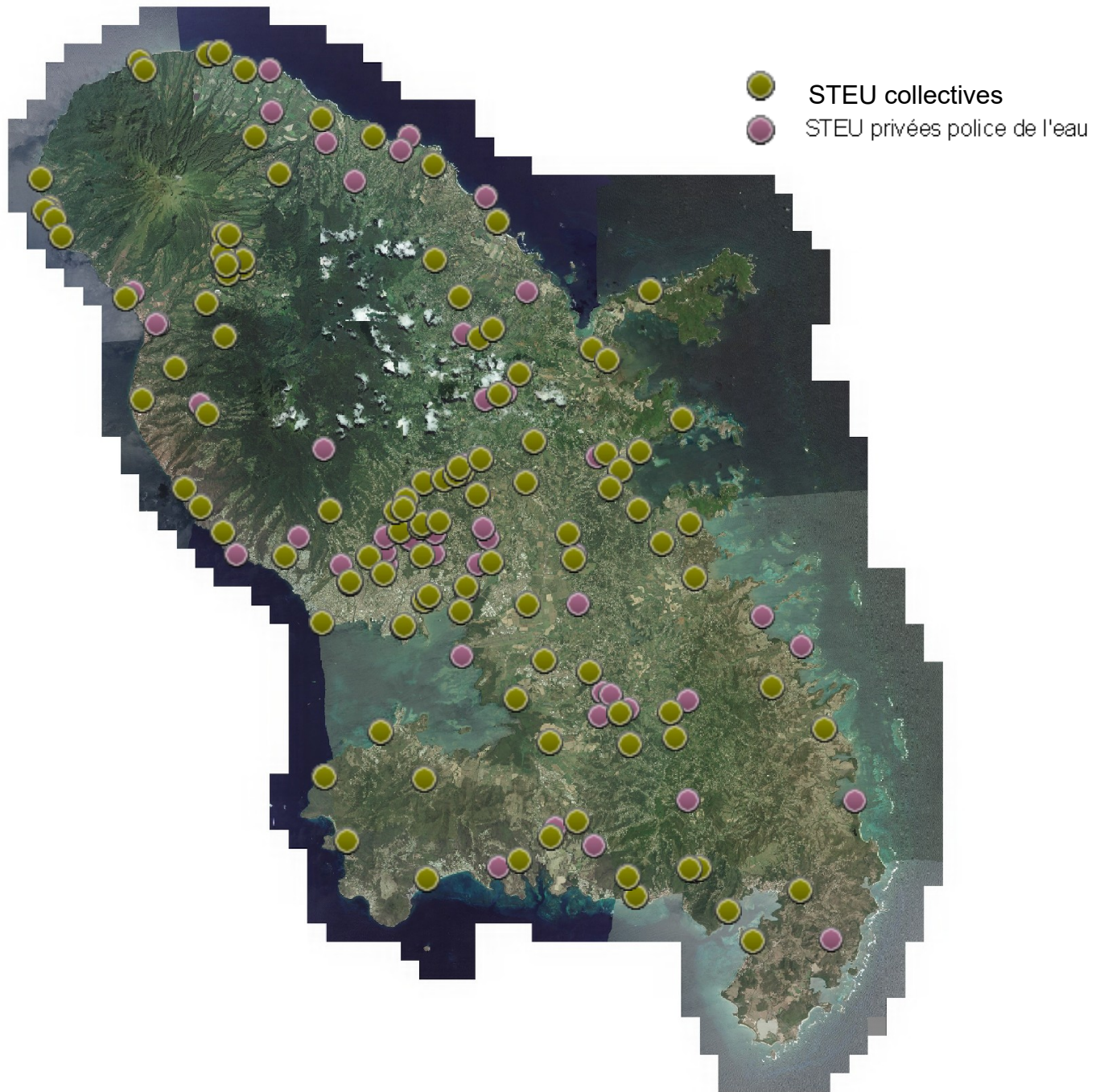


Parc des stations

(suivies par la DEAL)

- 10 STEU de capacité supérieure à 10 000 EH
 - Capacité de traitement : 210 000 EH, pour une **charge effective à peine supérieure à 90 000 EH** (44%),
 - Flux entrant en augmentation ?
- 22 STEU de capacité comprise entre 2 000 et 10 000 EH
 - Capacité de traitement : près de 100 000 EH, pour une **charge effective de l'ordre de 46 000 EH** (47%),
 - Flux entrant en baisse ?
- 36 STEU de capacité comprise entre 500 et 2000 EH
 - Capacité de traitement : de l'ordre de 30 000 EH, pour une charge effective de 20 000 EH (66%)
- 49 stations de capacité comprise entre 200 et 500 EH
 - Capacité de traitement de l'ordre de 15 000 EH





Suivi des installations

- Moyens :
 - Autosurveillance réalisée par les maîtres d'ouvrage / exploitants
 - Contrôle des équipements d'autosurveillance (ODE)
 - Contrôle par la police de l'eau (DEAL / AFB)
- Objectifs :
 - Évaluation du bon / mauvais niveau de fonctionnement des équipements (performance des systèmes)
 - Vérification du respect de la réglementation : DERU, arrêtés ministériels et/ou préfectoraux
 - Évaluation de l'impact sur l'environnement



Bilan du suivi

(Stations de capacité > 2 000 EH)

- Suivi des flux entrée / sortie relativement satisfaisant
- Données de débit sont encore insuffisantes pour plusieurs STEU
- Suivi des rejets directs quasi-inexistant
- Problème de fiabilité / calage de certains équipements

- En conclusion : amélioration progressive de l'autosurveillance à poursuivre



Conformité ERU

- Évaluée à l'échelle d'une agglomération d'assainissement : peut regrouper plusieurs STEU
- Basée sur trois critères principaux :
 - Conformité collecte
 - Conformité équipement
 - Conformité performance
- Agglomération conforme = collecte conforme + ensemble des STEU comprises dans l'agglomération conformes (équipement et performance)



Bilan DERU

- Sur 27 agglomérations de plus de 2000 EH soumises à la DERU, 14 agglomérations sont non- conformes....
- Malgré les efforts menés, la situation ne s'améliore pas, voir s'aggrave
- Pré-contentieux engagé par l'Europe au titre de l'année 2014, concernant 6 agglomérations pour la Martinique



Conformité locale

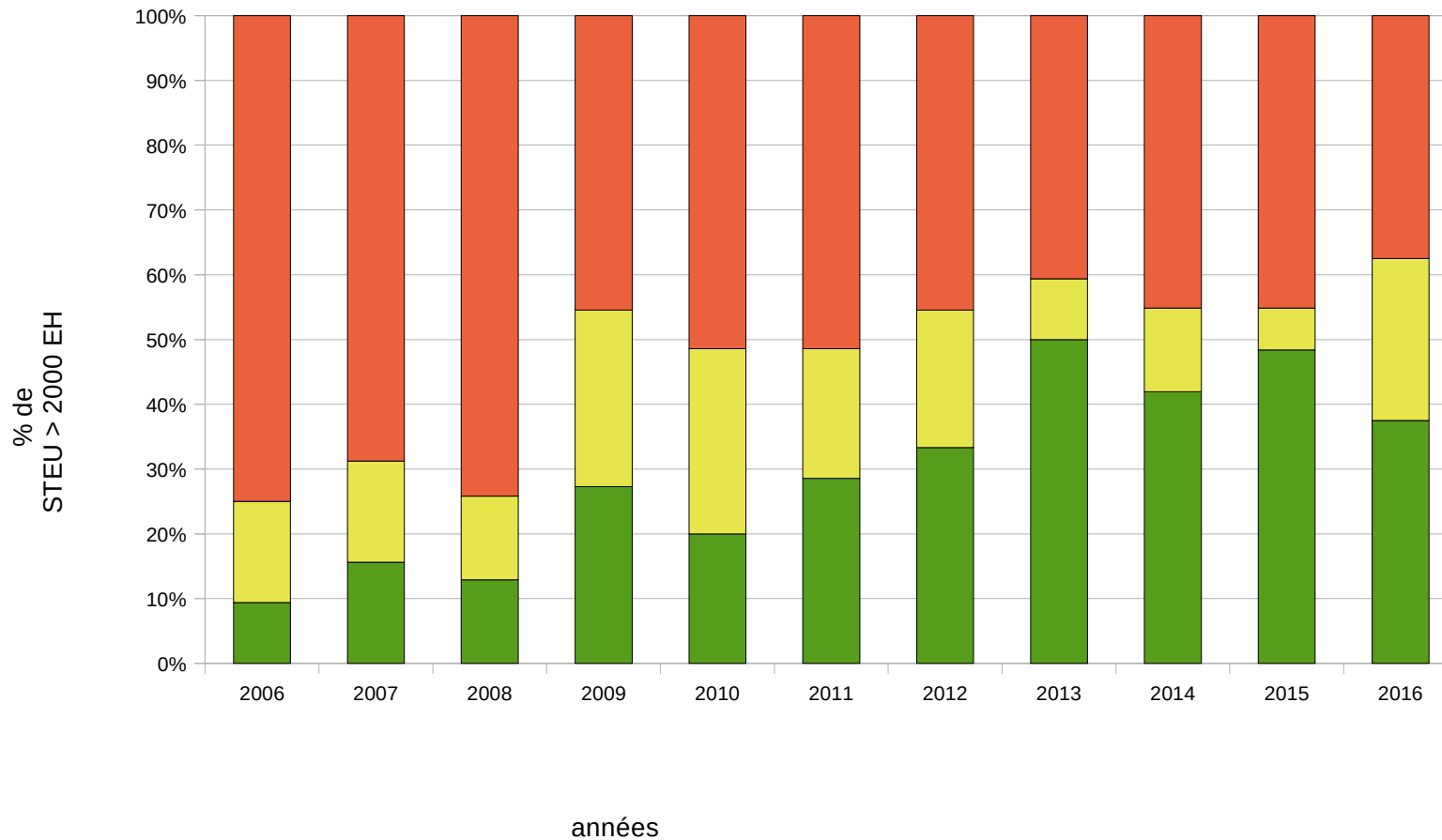
- Prescriptions fixées par arrêté préfectoral
- Exigences adaptées à la sensibilité du milieu récepteur
- Ainsi qu'au contexte local (zone de baignade...)
- Objectifs de performances sur un plus grand nombre de paramètres que DERU (azote, phosphore, bactéries...)
- Comme pour le respect de la conformité européenne, malgré des efforts et une amélioration sensible entre 2010 et 2015, la situation montre des signes de dégradation depuis 2 ans



Évolution des conformités

Evolution sur 11 ans de la conformité locale
des STEU \geq 2000EH

- Environnement menacé
- Saturé
- Conforme



Bilan / perspectives

- Points forts :
 - Renouvellement de plusieurs stations vétustes
 - Performances relativement bonnes sur la plupart des grosses unités
- Points faibles / à améliorer :
 - Trop faible charge de nombre d'installations
 - Problèmes structurels sur les réseaux de collecte (vieillesse, eaux parasites...)
 - Stations vétustes à renouveler
- Point de vigilance sur l'exploitation, la maintenance des équipements



**Merci de
votre
attention**